

Élections au comité technique de 2014 : un bilan encourageant

Les élections des représentants du personnel au sein du comité technique d'établissement du CNED confirment la position majoritaire de la FSU ; la répartition des sièges reste donc inchangée : 3 pour la FSU, 2 pour l'UNSA, 1 pour FO. Le scrutin du 4 décembre a également permis de déterminer la répartition des sièges pour plusieurs instances dont les Comités d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et les Commissions consultatives paritaires de site (CCPS).

DES ELUS SNES-FSU VIGILANTS

Seule fédération à avoir des représentants sur tous les sites du CNED, la FSU dispose désormais de 43 sièges sur 89 dans ces instances ; restent 25 sièges pour FO, 19 pour l'UNSA et 2 pour le SNALC.

Le taux de participation de 43,68 % est en hausse d'un peu plus de trois points par rapport aux élections d'octobre 2014 destinées à élire les représentants du conseil d'administration et du conseil d'orientation. Toutefois, ce taux doit pouvoir être amélioré. Si les nombreuses difficultés rencontrées dans les différentes phases du vote n'ont pas permis l'expression pleine et entière des personnels, il ne faut pas négliger le découpage de certains collègues dans un contexte de suppressions de postes et de pratiques managériales dures.

Forts de la confiance que nous a accordée une majorité de collègues et soucieux de répondre aux attentes de tous, nous allons poursuivre notre travail syndical de fond pendant ce nouveau mandat de quatre ans. ■

S'informer et échanger

Une liste de diffusion relie les enseignants syndiqués ; chacun peut envoyer un message à cned@snes.edu et reçoit les informations les plus importantes. Les enseignants travaillant à domicile peuvent accéder à un espace syndical sur la plateforme Blackboard : <https://cned-bb9.blackboard.com> (rubrique DRH). Nous y mettons les comptes rendus des différentes instances.

Un groupe à votre service

Permanence et contacts

Pour toutes les questions concernant le CNED : nous contacter

Tél. : 01 40 63 29 21

Courriel : seccned@snes.edu

Permanence :

- ▶ le mercredi 15 h 30-19 heures
- ▶ le jeudi 9 heures-12 h 30 et 14 heures-17 heures

Contacts

Responsable : Rozenn Jarnouën

Tél. : 06 98 91 70 74

Site de Grenoble :

Abdel Moulehiawy
abdel.moulehiawy@cned.fr

Site de Rouen :

Marc Le Cozler
marc.le-cozler@wanadoo.fr

Site de Poitiers :

Jean-Pierre Palomarès
palomares.jean-pierre@orange.fr

Arlette Deville

Arlette.deville@cned.fr

Pour toute information et suivi de dossier concernant votre avancement, votre renouvellement de PACD ou PALD, contactez la section académique du SNES dont vous dépendez.



Supplément au n° 750 du 14 mars 2015

SOMMAIRE

PAGE 2

- ▶ MOOC : où en est-on ?
- ▶ Mieux intégrer les professeurs nommés au CNED : un enjeu fort

PAGE 3

- ▶ CHSCT : une instance à investir et préserver
- ▶ Gestion opaque des effectifs au CNED

PAGE 4

- ▶ Élections au Comité technique de 2014 : un bilan encourageant
- ▶ Permanence et contacts
- ▶ S'informer et échanger
- ▶ Bulletin d'adhésion

Ont participé à la rédaction de ce 4 pages :

Monique Daune, Rozenn Jarnouën, Marc Le Cozler, Hervé Moreau



Pour nous contacter

www.snes.edu

Y a-t-il encore une place pour les enseignants au CNED ?

Les postes d'enseignants au CNED sont de plus en plus précaires. Ainsi, dans cet établissement, il n'existe pratiquement plus de supports budgétaires spécifiques pour les professeurs. Travaillent désormais au CNED uniquement des personnels affectés en académie⁽¹⁾ – 65 enseignants mis à disposition, 328 en réemploi, 782 en poste adapté de courte ou longue durée (4 ans renouvelables) – et 155 enseignants en détachement⁽²⁾. Les recteurs peuvent donc, d'une année à l'autre, réaffecter en EPLE les enseignants mis à disposition qu'ils rémunèrent : elles l'ont déjà fait à Grenoble, Lyon et Rouen. Les enseignants détachés, quant à eux, n'ont aucune garantie de rester sur leurs postes : la direction du CNED a, par exemple, annoncé lors du dernier conseil d'administration, sa volonté de ne pas renouveler plusieurs détachements, et il a fallu nos interventions syndicales pour obtenir le maintien de la plupart des collègues en poste, mais parfois seulement pour un an. Reçu en audience à la DG, le SNES-FSU a contesté un tel raccourcissement des durées de détachement.

Plus inquiétant encore, il n'est plus nécessaire d'être enseignant pour occuper les postes de conception des cours, puisque l'administration fait appel à des ITRF (ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) pour les remplacer. En outre, on n'est plus appelé enseignant quand on suit des inscrits mais « chargé d'accompagnement pédagogique » ou « conseiller de scolarité ». Reprocherait-on aux enseignants, concepteurs de leurs métiers, d'avoir une réflexion pédagogique trop poussée sur les cours et de mettre trop en avant la recherche de la qualité ? Leur statut de titulaires de l'Éducation nationale en fait aussi des personnels trop attachés aux missions de service public et pas assez à la performance financière, enjeu clé au CNED qui se veut désormais éditeur de contenus numériques tout autant qu'établissement d'enseignement. Le CNED achète de plus en plus de « produits sur étagère », c'est-à-dire des formations toutes faites, à des prestataires extérieurs, pour vendre vite et massivement ces produits ; et comme il n'y a pas assez de professeurs pour corriger toutes les copies, il fait appel à des vacataires, étiquetés dans le budget comme faisant partie de la « sous-traitance ». Produits sur étagère, sous-traitance pédagogique, satisfaction du client : l'administration du CNED, soutenue par le ministère, utilise ce lexique pour gommer les missions éducatives et sociales du CNED mises en œuvre par tous les personnels enseignants, techniques et administratifs, et leur faire admettre comme une fatalité que la loi du marché envahisse l'éducation et la formation.

Cette dictature du marché que l'on retrouve dans le discours de la Direction Générale où les formations sont des marchandises comme les autres et où il faut satisfaire à tout prix le client, doit être combattue. Les missions de service public d'enseignement à distance du CNED doivent être réaffirmées. Chacun doit en prendre conscience et y contribuer. ■

Monique Daune (secrétaire nationale), Rozenn Jarnouën

(1) Depuis janvier 2015, les postes adaptés de longue durée proposés par le CNED ne sont plus sur son budget, mais sur celui des académies.

(2) Source : Bilan social du CNED, 2013

ADHÉREZ AU SNES-FSU

À remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement (ou à la section académique du SNES-FSU, voir www.snes.edu)

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____

MOOC : où en est-on ?

Les « *Massive Open Online Course* » (en français : formations en ligne ouvertes à tous) sont apparus dans le milieu des années 2000 aux États-Unis et ont connu un développement accéléré à partir de 2010 avec l'augmentation forte des droits d'inscription dans les universités américaines. Ils s'adressent à un public large (jusqu'à plus de cent mille personnes) dispersés géographiquement, les échanges entre les professeurs et les apprenants se faisant uniquement par internet. Les étudiants ayant suivi toute la formation et passé tous les tests avec succès peuvent obtenir une certification.

VERS UN ENCADREMENT DES MOOC

Jusqu'en 2012, les MOOC sont créés à l'initiative individuelle de professeurs ou d'une université. À partir de 2012, apparaissent des plates-formes accueillant les MOOC, issues des universités américaines. Se pose alors la question du modèle économique de ces plates-formes. Les universités payent un fort droit d'entrée (environ 50 000 dollars par cours) et touchent un pourcentage sur les recettes (entre 6 % et 12 %). Les ventes de bases de données sur les étu-

dants à des employeurs potentiels, des cours sponsorisés par les entreprises peuvent générer des recettes préservant la gratuité des cours. Mais d'autres pistes sont malheureusement privilégiées, oubliant la philosophie d'origine des MOOC : tarification de services (comme le tutorat), de la certification, des cours, en partie, quand ils fournissent des compétences recherchées sur le marché du travail.

On assiste aujourd'hui à une sorte de mondialisation des MOOC, présents aux États-Unis mais aussi en France, au Québec, en Suisse, en Israël... Dans cette mondialisation, les universités nord-américaines veulent avoir une position dominante. Pour contrer cet « impérialisme américain », le gouvernement français a annoncé, en octobre 2013, la mise en place de France Université Numérique encadrée par le ministère de l'Enseignement et de la Recherche. Il s'était sans doute inquiété qu'en septembre 2013, l'École polytechnique ait créé un MOOC sur la plate-forme américaine Coursera. Début 2014, HEC fera de même. Actuellement, sur FUN, on trouve des MOOC provenant des plus grandes écoles

d'ingénieurs (ENS, Polytechnique, Centrale Paris...), une grande école de commerce – l'ESSEC – et des universités. Ces MOOC sont fortement critiqués : les cours proposés n'auraient pas la même valeur que ceux dispensés en présentiel dans ces établissements et les certifications obtenues n'auraient pas la même reconnaissance auprès des employeurs. Ces MOOC ne seraient qu'« un produit d'appel » permettant de vendre la formation principale diplômante.

LE CNED ET LES MOOC

Et le CNED dans tout cela ? Le fait d'avoir mis les MOOC à l'ordre du jour de deux conseils d'orientation du CNED montre que le directeur général souhaiterait que l'établissement ait une place dans FUN. L'interrogation porte sur la nature de cette place : le CNED n'est pas un créateur de contenus universitaires. Il propose bien des formations universitaires, mais celles-ci sont uniquement le fruit d'un partenariat entre le Centre qui conçoit la plate-forme technique d'accueil et des universités apportant le contenu et assurant la certification. Dossier à suivre à long terme... ■

Mieux intégrer les professeurs nommés au CNED : un enjeu fort

La direction du CNED entend mieux intégrer les enseignants en poste adapté et des points d'amélioration sont à noter depuis deux ans. Ainsi, la convention avec le FIPHFP⁽¹⁾ a permis l'équipement informatique – certes laborieux – pour 600 d'entre eux, la création d'adresses professionnelles en cned.fr, et donc l'accès à des informations auxquelles seuls les personnels sur site avaient jusque-là accès. Si les réunions de rentrée sur site n'ont toujours pas été rétablies, les collègues peuvent assister à des classes virtuelles, plus ou moins régulièrement selon les sites. Par ailleurs, les délégués du personnel ont obtenu l'assurance que les enseignants seraient intégrés dans l'annuaire de leur site de rattachement avec mention de leur discipline.

POUR UNE DIVERSIFICATION DES MISSIONS

Enfin, le SNES-FSU est favorable à la diversification des missions de ces enseignants (dont la fonction première et essentielle pour l'établissement est la correction) et à la possibilité pour ceux dont l'état de santé le permet, de venir travailler sur site, ce qui facilite le maintien du lien social. Cela concerne déjà quelques ensei-

gnants. Toutefois, la nouvelle direction du site de Vanves, sous prétexte de clarifier les missions des enseignants nommés, les a exclus du service des Formations et services. Cette décision brutale constitue un déni de leurs compétences et du travail de conception des formations qu'ils ont accompli. Le SNES-FSU défendra le maintien de ces missions pour ces enseignants.

POUR DES ENSEIGNANTS MOINS ISOLÉS

Des évolutions positives existent, certes trop souvent symboliques, mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les conditions de travail des enseignants en poste adapté leur permettent d'être moins isolés et mieux intégrés au projet de l'établissement : temps de formations réguliers, participation aux conseils de classe dans le scolaire (possibilité qui a été supprimée ces dernières années), échanges plus nombreux entre eux et avec les collègues sur site et, quand cela est possible, participations à des projets pédagogiques. ■

(1) Fonds d'insertion des personnels handicapés de la fonction publique

Le CHSCT : une instance à investir et préserver

Existant dans le privé depuis 1982 (loi Auroux) mais seulement depuis juin 2011 dans la fonction publique (décret n° 2011-774 du 28/06/2011), le Comité d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT) a pour mission « *de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés de l'établissement, de contribuer à l'amélioration des conditions de travail [...] et de veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières* ». Il traite des risques psychosociaux, de l'ergonomie, de la pénibilité physique et mentale du travail... Il constitue la seule instance qui peut procéder à des visites de services, des enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et il doit obligatoirement être consulté avant toute évolution technique ou organisationnelle, ou toute modification des cadences de production.

FAIRE VIVRE LE CHSCT

Les représentants peuvent formuler et adopter des « avis », communiqués aux personnels, et auxquels l'administration est tenue de répondre par écrit dans un délai de deux mois. Le CHSCT examine une fois par an un rapport faisant le bilan de la santé et de la sécurité dans l'établissement et participe à l'élaboration du programme annuel des actions de prévention, en partie sur la base du Document unique d'évaluation des risques (DUER).

La culture des CHSCT se diffuse très lentement et difficilement : l'administration du CNED comme celle de nombreux départements freine encore beaucoup. Ainsi, aucun directeur du CNED n'a présenté de bilan annuel en trois ans et l'élaboration des DUER est au point mort dans la plupart des sites, faute de moyens et de volonté politique effective. La réduction du poste de conseiller de prévention (passage d'un temps plein à un tiers des missions) est à cet égard très révélatrice.



VIGILANTS ET ACTIFS POUR PRÉSERVER LES CHSCT

Or, parallèlement à ces entraves dans la fonction publique, le ministère du travail et le MEDEF cherchent à dissoudre les CHSCT du secteur privé en proposant leur transformation en simples « commissions » intégrées à des « Conseils d'entreprise » qui remplaceraient les Comités d'entreprise actuels. Ces « commissions » n'auraient plus qu'à émettre des « avis consultatifs » (seule production autorisée des CE) : les chefs d'entreprise seraient en dernier ressort les seuls décideurs de la validité de ces « avis ».

Cette offensive et les obstacles que nous rencontrons dans la fonction publique sont révélateurs : le CHSCT qui permet de débattre du travail réel est une instance qui dérange. Les avancées récentes dans nos établissements sont fragiles, nous devons être vigilants et actifs pour les préserver. ■

Gestion opaque des effectifs au CNED

Lors du conseil d'administration du 26 novembre 2014, le secrétaire général a annoncé que le CNED allait poursuivre, en 2015, les suppressions de poste de toutes natures (dix à « rendre » au ministère). Rien que sur les sites de Rennes et Rouen, sept collègues partent en retraite et ne seront pas remplacés. Le nombre de départs en retraite tous sites confondus, dépassera ce chiffre de dix agents. On peut donc se demander ce que deviennent les supports budgétaires des postes qui n'entrent pas dans le cadre de ces dix postes. Ne risquent-ils pas de « remonter » à

la direction générale au détriment des sites ? C'est le bilan social annuel qui constitue l'outil réglementaire permettant d'analyser la cartographie des effectifs de l'établissement et de mettre en œuvre une politique d'adéquation entre les besoins de l'établissement et ses effectifs. On sait combien la charge des personnels enseignants, administratifs et techniques est alourdie par le non-remplacement des collègues qui partent en retraite (auxquels on peut ajouter ceux qui, en arrêt maladie, ne sont pas remplacés, même quand leur absence dure plusieurs mois). Jusqu'à

présent, le bilan social du CNED présenté en comité technique est erroné et incomplet ; il est « largement améliorable », a enfin concédé l'administration suite aux erreurs et omissions que nous avons une fois de plus pointées lors de l'examen de ce bilan pour l'année 2013. Les délégués du SNES et du SNASUB-FSU vont continuer à se battre pour mettre fin à l'opacité de la gestion des personnels au CNED et s'efforcer de mettre la direction face à ses responsabilités : avoir enfin une parole de vérité et cesser de vider les sites de leurs agents – hors DG – sous couvert d'exigences de la tutelle.